



MARS 2015

COFFRE À OUTILS POUR L'EMBAUCHE D'ACCOMPAGNATEURS

La clé pour favoriser
l'intégration des personnes
handicapées dans les camps de jour



Association régionale pour le loisir
et la promotion des personnes
handicapées de l'Estrie (ARLPHE)



Action
Handicap
Estrie



Photo : Stephen Eastop

RECHERCHE ET RÉDACTION

Claire Gaudreault, directrice régionale

Pour l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie (ARLPPHE)

Sonia Côté, directrice régionale

Pour Action Handicap Estrie (AHE)

COLLABORATRICE AU CONTENU

Brigitte Blanchard, coordonnatrice des services

Pour l'Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle (ASDI)

COORDINATION DU PROJET

Claire Gaudreault, directrice régionale

Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie (ARLPPHE)

Sonia Côté, directrice régionale

Action Handicap Estrie (AHE)

LECTURE ET RÉVISION LINGUISTIQUE

Louise Héroux, directrice générale

Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE)

Marie-Claude Cyr, secrétaire

Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE)

GRAPHISME

Marie-Claude Cyr



SOMMAIRE

- 4 INTRODUCTION**
- 5 QUELQUES DÉFINITIONS**
- 7 MODÈLE D’AFFICHAGE DE POSTE**
 - Accompagnateurs
 - Accompagnateurs/animateurs
- 8 MODÈLE DE GRILLE D’ENTREVUE**
 - Fiche d’entrevue**
 - Connaissances de la clientèle
 - Intégration sociale
 - Expérience avec la clientèle
 - Équipe de travail
- 12 Mises en situation**
 - Déficiência intellectuelle
 - Déficiência physique
 - Trouble du spectre de l’autisme
 - Situations générales
- 13 Observations générales et conclusion de l’entrevue**
 - À considérer en tant qu’employeur
- 15 LIENS UTILES**
- 17 RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE**



INTRODUCTION

Le présent guide se veut un outil de référence pour le recrutement d'accompagnateurs de personnes handicapées en camp de jour.

À travers la province, nous retrouvons des camps de jour qui intègrent, au sein de leurs groupes, des personnes handicapées. Toutefois, dans certains cas, ils doivent avoir recours à un accompagnateur. C'est dans cette optique que nous tenterons de vous donner les bons outils afin de choisir le meilleur candidat lors d'une entrevue.

Ce document n'est pas une fin en soi, mais bien un document de base à l'entrevue, contenant des éléments que vous pouvez adapter selon vos besoins réels. Vous y trouverez quelques définitions ainsi que des exemples pratiques (modèles et fiche d'entrevue) et des moyens pour reconnaître les attitudes que doit adopter un accompagnateur en intervention pour qu'il puisse favoriser une intégration efficace. De plus, à la fin du document, nous avons mis à votre disposition différents liens utiles, cours offerts et formations disponibles pour les accompagnateurs en devenir.

Nous tenons à souligner que chaque personne handicapée est unique et que plusieurs scénarios sont possibles lors d'interventions faites par l'accompagnateur. Généralement, il s'agit de

« cas par cas ». Par conséquent, pour mieux connaître la personne handicapée, il est important avant tout de se référer si possible à son entourage (sa famille, ses professeurs, son travailleur social, etc.).

Aussi, on doit se rappeler qu'on s'adresse à de jeunes accompagnateurs en camp de jour qui en sont souvent à leur premier emploi et qui n'ont pas nécessairement le réflexe des réponses en entrevue.

Nous espérons que nos suggestions pourront vous aider à passer un bel été en compagnie de cette clientèle et à réaliser une intégration gagnante pour tous.



QUELQUES DÉFINITIONS

Personne handicapée :

« Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes, incluant une personne ayant une incapacité auditive, de la parole, motrice, visuelle, intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme (TSA), ou un trouble de santé mentale. »¹

Note : Le trouble du spectre de l'autisme est un nouveau terme pour définir les troubles envahissants du développement.

La personne ayant un trouble de comportement ou en difficulté d'apprentissage n'est pas diagnostiquée comme étant une personne handicapée.

Accompagnateur :

« L'accompagnateur se préoccupe des caractéristiques individuelles de la personne pour lui apporter assistance ou suppléance, voit à sa pleine participation à l'activité et veille à son bien-être personnel et non à celui du groupe. L'accompagnement s'effectue par une personne dont la participation est nécessaire pour le soutien et l'aide qu'elle apporte exclusivement à une ou plusieurs personnes handicapées. Cette mesure de compensation facilite la participation de la personne handicapée à une activité récréative. Cette assistance n'est normalement pas requise par la population pour la réalisation de l'activité. »²

Animateur :

« Un animateur tient compte des caractéristiques du groupe pour élaborer son activité. Il veillera à ce que le groupe réalise l'activité ainsi créée. Il est devant le groupe. Il est la personne chargée de l'encadrement d'un groupe et qui propose des activités, facilite les relations entre les membres, suscite l'intérêt. Dirige, dynamise et oriente. »³

Bien que ces deux rôles soient différents, ils sont toutefois complémentaires et dans un groupe, l'accompagnement ne peut se faire sans le soutien de l'animateur. Les deux doivent s'influencer mutuellement pour optimiser l'intégration.

Photo : Stephen Eastop

1. Tiré de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (chapitre E-20.1) et du Guide des normes nationales du *Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2014-2015).
2. Guide des normes nationales du *Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2014-2015).
3. AQLPH. Tiré du Guide du formateur. *Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées*. (Module 1, page 33).



QUELQUES DÉFINITIONS (SUITE)

Déficiência intellectuelle :

« Par déficiencia intellectuelle, on entend une incapacité caractérisée par des limitations significatives du fonctionnement intellectuel (deux écarts types sous la moyenne) et des limitations significatives des habiletés adaptatives conceptuelles, sociales et pratiques. Pour sa part, la déficiencia intellectuelle n'est pas une maladie mais un état permanent qui se diagnostique avant l'âge de 18 ans. Elle peut s'accompagner de déficiencia motrice et physique et, quelquefois, de maladie mentale. »⁴

On peut retrouver des difficultés au niveau :

- des capacités d'apprentissage (langage, lecture, écriture)
- des relations interpersonnelles, de l'estime de soi et du respect des règles
- du temps et de l'espace

Déficiência physique :

« Se caractérise par une déficiencia au niveau de l'audition, de la vision, du langage ou de la motricité. Elle peut être de naissance ou peut survenir à tout moment de la vie. Les besoins des personnes qui présentent une déficiencia physique varient selon divers facteurs tels que l'âge, le sexe, le niveau d'autonomie, l'environnement, la présence ou non d'autres troubles ou maladies, etc. »⁵

Les troubles du spectre de l'autisme (TSA) :

« Nouveau terme utilisé qui englobe les troubles autistiques, le syndrome d'Asperger ou encore le TED non spécifié.

Les caractéristiques sont :

- des troubles neurologiques qui affectent principalement les relations sociales et la communication chez l'enfant, les symptômes et le degré de gravité des troubles varient d'une personne à l'autre;
- des comportements atypiques (inhabituels);
- des troubles graves de la communication et des interactions sociales; tels que des difficultés de langage, de décodage, peut être non-verbal ou faire de l'écholalie;
- un développement d'intérêts restreint chez le jeune adulte qui en est atteint;
- des comportements bizarres et stéréotypés. »⁶

Photo : Stephen Eastop

4. Tiré du site Internet de l'Association de Sherbrooke pour la déficiencia intellectuelle. Association américaine du retard mental 2002.

5. Tiré du Site Internet du ministère de la Santé et des Services Sociaux. Définition personnes handicapées - déficiencia physique (page gouvernement du Québec 2014).

6. Tiré du site Internet : Fiche : Les troubles du Spectre de l'autisme. Centre d'évaluation neuropsychologique et d'orientation pédagogique

**Titre du poste :**

Agent d'intégration (camp de jour)

Tâches :

- accompagner un ou plusieurs enfants ayant une limitation fonctionnelle (telle que : déficience intellectuelle, paralysie cérébrale, trouble du spectre de l'autisme) ayant des besoins spécifiques;
- sensibiliser les enfants du groupe à la différence;
- répondre de façon adéquate aux besoins de la personne handicapée et permettre à cette personne d'être intégrée au camp de jour en favorisant le plaisir et la sécurité;
- être une personne ressource en soutien à l'équipe d'animation dans la compréhension des besoins du jeune;
- soutenir et encourager l'enfant dans ses efforts d'intégration;
- assurer un suivi auprès des parents.

Exigences :

- être aux études dans l'un des domaines suivants : techniques d'éducation spécialisée, psychoéducation, travail social ou autres domaines connexes;
- avoir de l'expérience avec une clientèle ayant des limitations fonctionnelles;
- avoir un brevet de secourisme à jour est un atout;
- détenir une attestation de formation en accompagnement est un atout;
- avoir une facilité à travailler en équipe;
- démontrer de l'autonomie et du leadership;
- avoir une capacité d'adaptation;
- avoir un bon sens de l'organisation et des responsabilités;
- être dynamique, débrouillard, patient et créatif;
- avoir de l'empathie.

Pour un poste d'animateur/accompagnateur :

En plus d'agir à titre d'accompagnateur pour un ou plusieurs enfants handicapés, la personne recherchée devra :

- être en mesure d'animer et d'adapter les activités auprès d'un groupe;
- posséder des aptitudes en planification et en organisation;
- être capable de modifier une activité pour qu'elle soit adaptée à tous.



MODÈLE DE GRILLE D'ENTREVUE

Vous trouverez, à la page suivante, une fiche pratique à remplir lors de l'entrevue. Elle comporte quelques suggestions de questions à poser à vos candidats. Il faut retenir que plusieurs réponses sont possibles, celles-ci sont en fonction d'un cadre synthèse, mais il y a place à l'interprétation. De plus, il faut retenir que vous vous adresserez, le plus souvent, à de jeunes accompagnateurs qui ont peu d'expérience et qui n'ont pas nécessairement le réflexe des réponses en entrevue.



FICHE D'ENTREVUE

POINTAGE : /

Nom du candidat :

Âge :

Téléphone :

Signature du responsable :

Date :

CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE

/37

Qu'est-ce que la déficience intellectuelle?

/10

- | | |
|--|---|
| ☐ Problème d'élocution | ☐ Difficulté à exprimer les émotions |
| ☐ Apprentissage plus lent | ☐ Nécessite l'utilisation de consignes simples |
| ☐ Lacunes au niveau des relations interpersonnelles et des habiletés sociales | ☐ Mauvaise analyse de la réalité (jugement) |

Comment accompagner l'enfant ayant une déficience intellectuelle?

- | | |
|--|--|
| ☐ Adapter les activités | ☐ Donner des consignes simples et claires |
| ☐ Être dynamique, débrouillard, patient | ☐ L'encourager, lui donner confiance |

Qu'est-ce que la déficience physique?

/12

- | | |
|--|--|
| ☐ N'ayant pas l'usage de ses bras et/ou de ses jambes, se déplace en fauteuil roulant | ☐ Peut se fatiguer plus vite (moins d'endurance physique) |
| ☐ Ayant des limitations fonctionnelles | ☐ Personnes aveugles, sourdes, dyspraxiques |

Comment accompagner l'enfant ayant une déficience physique?

- | | |
|--|--|
| ☐ Trouver des stratégies pour adapter les activités | ☐ L'aider à se déplacer, s'habiller, manger |
| ☐ Prévenir les obstacles (ex : les escaliers) | ☐ L'encourager, lui donner confiance |
| ☐ Le soutenir | ☐ Être dynamique, débrouillard, patient |
| ☐ Ne pas faire les choses à sa place | ☐ Vérifier l'accessibilité des lieux |

Que sont les troubles du spectre de l'autisme?**/15**

(TSA) Nouveau terme utilisé pour les troubles autistiques, le syndrome d'Asperger ou encore le TED non spécifié

- | | |
|--|---|
| ☐ Troubles neurologiques | ☐ Semble ne pas s'intéresser |
| ☐ Utilisation des objets non adéquate | ☐ Champs d'intérêt limités |
| ☐ Difficulté à entrer en relation avec les autres | ☐ Semble dans sa bulle |
| ☐ Problèmes de communication | ☐ Difficulté à interpréter le non-verbal |

Comment accompagner l'enfant ayant un trouble du spectre de l'autisme?

- | | |
|--|--|
| ☐ Avoir des routines | ☐ S'assurer de la compréhension |
| ☐ Utiliser des horaires | ☐ L'encourager, lui donner confiance |
| ☐ Utiliser des pictogrammes | ☐ Adapter les activités, donner des consignes claires |
| ☐ Avoir un soutien visuel | |

Remarques

INTÉGRATION SOCIALE**/17****Comment réussir l'intégration d'un enfant handicapé dans un groupe?****/9**

- | | |
|--|---|
| ☐ Le faire participer avec les autres | ☐ Être accueillant, significatif |
| ☐ Répondre à ses besoins | ☐ S'assurer de sa sécurité |
| ☐ S'assurer qu'il soit accepté de ses pairs | ☐ Répondre aux questions des enfants |
| ☐ Favoriser le plaisir | ☐ Sensibiliser les animateurs |
| ☐ Avoir une bonne complicité | |

Quelle attitude adopter envers la personne handicapée?**/8**

- | | |
|--|---|
| ☐ Avoir une attitude positive | ☐ La considérer comme un interlocuteur valable |
| ☐ Mettre l'accent sur ses forces | ☐ Avoir une bonne écoute |
| ☐ Favoriser la prise de décisions (empowerment) | ☐ Ne pas faire les choses à sa place |
| ☐ Respecter ses limites | ☐ Ne pas entrer dans son intimité |

Remarques

Quelle est ton expérience avec les personnes handicapées?**/3**

(À développer)

- | | |
|---|---|
| ☐ Expérience comme bénévole | ☐ Une connaissance à l'école |
| ☐ Il y a une personne handicapée dans ma famille | |

Comment s'y prendre pour animer une activité?**/6**

- | | |
|--|---|
| ☐ Donner des consignes claires | ☐ Être créatif |
| ☐ Décortiquer par étape, (une notion à la fois) | ☐ Ne pas faire l'activité à sa place |
| ☐ Prévoir un « plan B » | ☐ Soutenir la personne |

Quoi faire si un enfant est en état de crise?**/9**

- | | |
|--|---|
| ☐ Demeurer en sa présence | ☐ Ne pas accepter l'impolitesse ou la violence |
| ☐ Chercher l'élément déclencheur | ☐ Ne pas montrer sa peur |
| ☐ Rester calme | ☐ Demander l'aide d'un collègue |
| ☐ Écouter ce qu'il exprime | ☐ S'assurer de sécuriser les lieux |
| ☐ Lui permettre d'exprimer son mécontentement (la colère est une émotion normale) | |

Comment s'y prendre pour l'aider à la toilette?**/3**

- | | |
|--|--|
| ☐ S'informer pour connaître ses besoins | ☐ Ne pas rester si ce n'est pas utile |
| ☐ Être présent pour l'aider au besoin | |

Remarques

ÉQUIPE DE TRAVAIL**/8****Est-ce que le travail d'équipe est important dans ce travail et pourquoi?****/4**

- | | |
|---|---|
| ☐ L'union fait la force | ☐ Pour avoir des objectifs communs |
| ☐ Pour être cohérent et constant | ☐ Appliquer les mêmes règles pour tous |

Peux-tu donner un exemple de situation où tu as fait preuve d'initiative?**/4**

- | | |
|---|--|
| ☐ Emploi antérieur | ☐ Avec ma famille |
| ☐ En milieu scolaire | ☐ Avec mes amis |

Remarques

MISES EN SITUATION (Pour cibler davantage les connaissances pratiques de l'accompagnateur) /24

Il y a plusieurs scénarios possibles lors d'une intervention auprès des personnes handicapées. Il s'agit souvent de « cas par cas ». Il faut se rappeler que l'on s'adresse à de jeunes accompagnateurs qui ont peu d'expérience avec cette clientèle et qui n'ont pas le réflexe des réponses en entrevue.

Pour la déficience intellectuelle :

/5

Une personne ayant une déficience intellectuelle dérange tout le groupe, crie, et déchire des choses. Comment s'y prendre pour l'arrêter?

- ☐ Comprendre ce qu'elle exprime en lui mentionnant qu'elle a le droit d'être fâchée, déçue ou en colère
- ☐ Analyser la situation, voir qui ou quoi peut déranger : bruits, commentaires...
- ☐ Utiliser la proximité physique : motivation et soutien
- ☐ Suggérer un retrait ou une activité de remplacement : prudence car peut se traduire par de l'attention
- ☐ En dernier lieu, la retirer du groupe

Remarques

Pour la déficience physique :

/4

Tu accompagnes un jeune ayant un handicap physique à une activité de quilles. Comment faire pour réaliser l'activité?

- | | |
|---|---|
| ☐ Vérifier l'accessibilité du salon de quilles | ☐ Installer les rebords « anti dallo » |
| ☐ Lui expliquer les règles avant et l'accompagner sur le jeu | ☐ Installer la rampe selon la demande |

Remarques

Pour le trouble du spectre de l'autisme :

/5

Comment adapter une activité de ballon-chasseur pour un enfant autiste?

- | | |
|--|--|
| ☐ Utiliser des dossards pour les deux équipes | ☐ Utiliser des règles simples |
| ☐ Délimiter le terrain de façon plus voyante | ☐ L'avertir cinq minutes avant la fin de l'activité |
| ☐ Le jumeler avec un autre participant | |

Remarques

Situations générales

/10

Ton départ en autobus pour une activité est prévu pour 8 h. Un jeune manque à l'appel. Que fais-tu?

- ☐ Ne jamais partir sans vérifier (l'enfant peut être en retard et il ne peut demeurer seul sans surveillance) /3
- ☐ Téléphoner à la famille pour s'assurer de sa présence à l'activité
- ☐ Demander à un responsable pour attendre l'arrivée de l'enfant

Tu es à la piscine et un groupe d'ados se moque de la personne handicapée que tu accompagnes. Comment réagis-tu? _____

- ☐ Dénoncer l'intimidation /3
- ☐ Aviser le sauveteur
- ☐ Expliquer les besoins et les incapacités de l'enfant qu'on accompagne

Tu es en désaccord avec l'animateur, comment lui dire ? _____

- ☐ Le prendre à part des autres
- ☐ Lui demander son point de vue
- ☐ Faire en sorte de garder l'harmonie /4
- ☐ Voir avec le responsable du camp

Remarques

OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET CONCLUSION DE L'ENTREVUE

(Champs d'intérêt, personnalité, qualités et connaissance de soi)

Peux-tu nommer deux de tes forces en lien avec le travail d'accompagnateur :

Peux-tu nommer deux de tes points à travailler en lien avec le travail d'accompagnateur :

Pourquoi cette offre d'emploi t'intéresse :

As-tu des questions sur l'emploi :

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

This image shows a single page of white paper with horizontal blue lines, resembling notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

À CONSIDÉRER EN TANT QU'EMPLOYEUR LORS DE L'ENTREVUE :

- Initiative, jugement et leadership
- Créativité
- Capacité à gérer les imprévus
- Confiance en soi
- Débrouillardise et organisation
- Connaissance de la clientèle
- Résolution de problèmes
- Communication
- Capacité d'analyse
- Travail d'équipe



Photo : Flavio Iakemoto



LIENS UTILES

Cette section se veut un complément d'information en lien avec les camps de jour, soit sous forme de documents à télécharger, de sites Internet à visiter ou de ressources à contacter.

Offres de formation

Formation en accompagnement en loisir (FACC)

Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie (ARLPPHE).
www.csle.qc.ca/fr/arlpphe sous la rubrique *Formation*.

Cette formation de base permet aux participants d'évoluer adéquatement dans les milieux où ils se verront confier des responsabilités relatives à l'accompagnement des personnes handicapées dans un contexte de loisir en milieu associatif, scolaire, municipal ou autre.

Formation du jeu Escarg'homme

Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie. (ARLPPHE)
www.csle.qc.ca/fr/arlpphe sous la rubrique *Formation*.

La formation Escarg'homme est présentée sous forme de jeu qui propose une réflexion sur l'intégration sociale des personnes handicapées. Elle est utilisée tant comme outil de sensibilisation que d'information, afin de se familiariser avec la réalité des personnes handicapées ou bien tout simplement comme outil de formation afin de parfaire nos connaissances des clientèles. C'est un jeu thématique, adaptable, polyvalent, enlevé, divertissant et instructif. C'est pourquoi pratiquement tout le monde peut y jouer.

Programmes d'assistance financière

Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées

Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie. (ARLPPHE)
www.csle.qc.ca/fr/arlpphe sous la rubrique *Programmes*. Volet accompagnement pour les organismes et municipalités. (PAFLPH région de l'Estrie)

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées en augmentant leur participation à des activités de loisir et de sport. La période pour présenter une demande dans ce programme a lieu de janvier à mars de chaque année.

Programme Emploi d'été Canada (EEC)

Service canada : http://www.servicecanada.gc.ca/fra/dgpe/ij/pej/programme/eec_guidedemandeur.pdf

Ce programme accorde un financement afin d'aider les employeurs du secteur public, d'organismes à but non lucratif ainsi qu'à des petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins à créer des possibilités d'emploi d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans. L'initiative met l'accent sur les priorités locales et aide à la fois les étudiants et leur collectivité. La période pour présenter une demande pour *Emplois d'été Canada* a lieu du 1^{er} décembre au 30 janvier de chaque année.

LIENS UTILES (SUITE)

Guides

Guide à l'intention des animateurs et accompagnateurs de camp de jour municipal

Association des personnes handicapées de la Rive Sud-ouest : Techniques pour faciliter l'intégration des enfants. www.aphrso.org

Guide d'accueil des personnes handicapées. L'accueil d'une personne handicapée.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie. (CSLE). www.csle.qc.ca

Guide des ressources en sport et en activité physique adaptés Estrie

Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie (ARLPPHE) : www.csle.qc.ca/fr/arlpphe sous la rubrique *Outils*.

Répertoire des ressources à l'intention des intervenants travaillant auprès des personnes handicapées

Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie (ARLPPHE) : www.csle.qc.ca/fr/arlpphe sous la rubrique *Outils*.

Liste des organismes de personnes handicapées en loisir et autres

Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie (ARLPPHE) : www.csle.qc.ca/fr/arlpphe sous la rubrique *Outils*.

Aspect légal

Vérification des antécédents judiciaires

Liste des services de police en Estrie : <http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/informations/listedespostes>

Publications et informations : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse : http://www.cdpedj.qc.ca/publications/verification_police_clientele_vulnerable.pdf

Il est de votre responsabilité morale et éthique de vérifier si la personne n'a pas d'antécédents judiciaires, car il n'y a pas d'exigence légale à effectuer une vérification actuellement.

L'organisme demandeur doit :

- signer une entente avec le service de police, qui vous remet des formulaires spécifiques à remplir par une personne responsable de votre organisme et désignée comme telle dans l'entente conclue;
- la personne responsable devra vérifier l'exactitude des données fournies à l'aide de deux pièces d'identité gouvernementales, dont l'une doit comporter une photographie;
- le consentement est à même le formulaire de demande que le candidat doit signer;
- faire parvenir le document original pour que le traitement de la demande soit accepté.

Obligations des camps de jour à l'égard des enfants en situation de handicap

Vidéo disponible concernant les aspects légaux sur le portail de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). www.ophq.gouv.qc.ca/personnes-handicapees/loisir-tourisme-et-culture.html

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Service-conseil en matière d'accommodement raisonnable : 1 800 361-6477, option 2. Courriel : accueil@cdpedj.qc.ca. www.cdpedj.qc.ca/fr/commission/services/Pages/service-conseil.aspx

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a publié un communiqué sur l'accès aux camps de jour pour les jeunes en situation d'handicap. Ce dernier rappelle aux familles que les municipalités et camps de jour ont l'obligation de rechercher activement une solution permettant à chaque enfant d'exercer pleinement son droit de fréquenter le camp de jour.

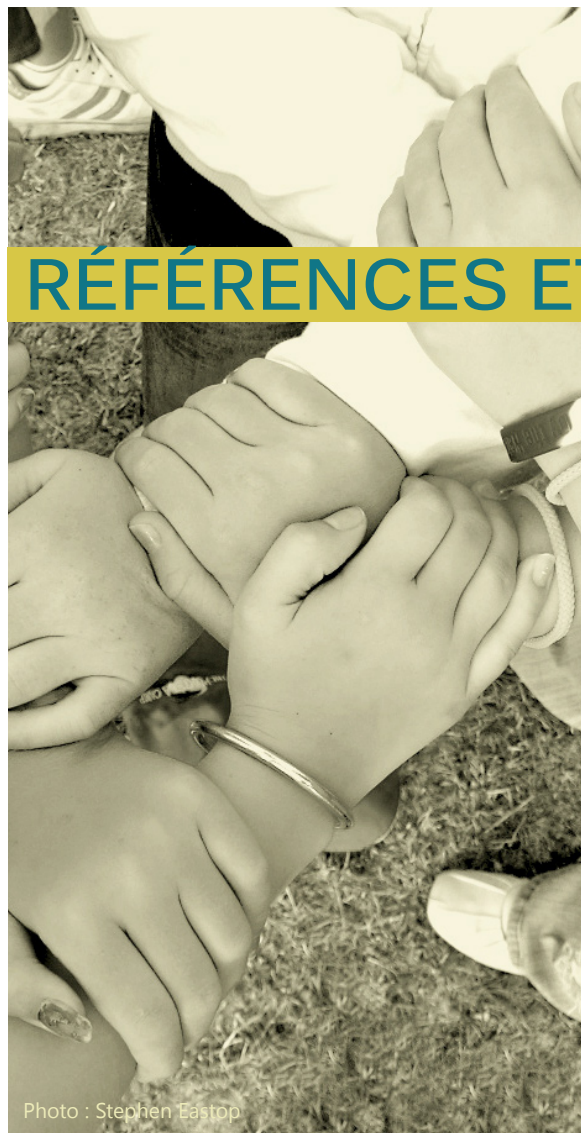


Photo : Stephen Eastop

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. **Office des personnes handicapées**
[en ligne]. www.ophq.qc.ca. Tiré de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (Chapitre E-20.1).
2. **Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport**
Guide des normes nationales *Programme d'assistance financière en loisir des personnes handicapées de l'Estrie* 2014-2015. Page 6.
3. **Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées**, al. *Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées. Guide du formateur*. Module 1, page.33. Janvier 2011. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec, mars 2011.
4. **Site Internet du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement Estrie**
[en ligne]. www.crditedestrie.qc.ca
5. **Site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux**. Tiré de la page du gouvernement du Québec 2014. Définition personnes handicapées, déficience physique. www.msss.gouv.qc.ca/sujets/groupe/personnes_handicapees/index.php?deficience_physique
6. **Site Internet du Centre d'évaluation neuropsychologique et d'orientation pédagogique** [en ligne]. Tiré de la fiche : Les troubles du spectre de l'autisme (TSA) www.cenopfl.com/troublesapprentissage/TSA_troubles_spectre_autistique.php